



Responsable :

Mme Sophie Gjidara-
Decaix

Volume horaire :

205 heures

Calendrier :

S1 : octobre-décembre

S2 : janvier-mars

Examens :
au fil de l'eau

**Procédure
d'admission :**

www.u-paris2.fr

M2 Droit français et européen

Le Master 2 Droits français et européen permet à des étudiants étrangers francophones d'acquérir une formation générale aux principes du droit français et du droit européen ainsi qu'aux méthodes de recherche françaises.

Conditions d'accès

Le Master 2 est ouvert aux étudiants :

- des formations dispensées par Paris 2 dans un pays étranger non francophone ou du DSU (mention AB au minimum)
- d'universités étrangères titulaires d'un diplôme équivalent à une maîtrise ou à un Master

Avant de candidater dans le diplôme, les étudiants titulaires de diplômes étrangers doivent effectuer une demande en ligne de reconnaissance des diplômes auprès du service de l'Action internationale de l'Université de Paris 2.

Niveau de langue requis : C2, sous réserve de dispenses (Voir site l'Université – Venir étudier à Paris 2).

Programme

5 cours magistraux :

1. Règlement des litiges : droits français et européen
2. Droit des activités économiques
3. Droit public français
4. Droit de l'Union européenne
5. Droits et libertés fondamentaux

2 enseignements méthodologiques :

- Droit des biens, des contrats et de la responsabilité civile (rattaché au cours 1)
- Droit des affaires : Sociétés et entreprises en difficulté (rattaché au cours 2)

1 cours en option choisi parmi :

- Droit des contrats d'affaires
- Droit de la consommation
- Droit du travail
- Droit de la concurrence
- Droit bancaire et financier

Mémoire de recherches ou rapport de stage

Les étudiants rédigent et soutiennent un mémoire de recherches ou un rapport de stage.



Contrôle des connaissances

Sur l'un des cours 1 ou 2, au choix de l'étudiant : épreuve écrite (note sur 30) + contrôle continu sur l'EM correspondant (note sur 20).

Sur le cours 1 ou 2 non choisi par l'étudiant pour l'admissibilité : exposé-discussion (note sur 20) + contrôle continu sur l'EM correspondant (note sur 20).

Cet exposé-discussion doit permettre d'apprécier l'aptitude du candidat à la bonne insertion de ses connaissances dans le champ disciplinaire de l'école doctorale de droit privé dont relève le master.

Mémoire/Rapport de stage : note sur 40. Il donne lieu à une soutenance en juin. À titre exceptionnel, et sur autorisation du responsable du master, cette soutenance peut être reportée en septembre.

Sur les enseignements 3, 4 et 5 : interrogation orale (note sur 20).

Sur l'enseignement choisi en option par l'étudiant : interrogation orale (note sur 20).

Toute note inférieure à 12/30 à une épreuve écrite, 8/20 à l'exposé-discussion et 16/40 au mémoire est éliminatoire.

L'étudiant est admis s'il obtient au moins 105 points sur 210.

Le diplôme est délivré avec la mention :

- Passable, s'il est obtenu avec une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 mais inférieure à 13 sur 20 ;
- Assez bien, s'il est obtenu avec une note moyenne au moins égale à 13 sur 20 mais inférieure à 15 sur 20 ;
- Bien, s'il est obtenu avec une note moyenne au moins égale à 15 sur 20 mais inférieure à 17 sur 20 ;
- Très bien, s'il est obtenu avec une note moyenne au moins égale à 17 sur 20.